

DOCTRINE D'EMPLOI DES FORCES TERRESTRES EN SAUVEGARDE TERRESTRE

Type de contenu : Texte

Titre(s) : DOCTRINE D'EMPLOI DES FORCES TERRESTRES EN SAUVEGARDE TERRESTRE
[Dossier] / Centre de doctrine d'emploi des forces

Auteur(s) : Centre de doctrine d'emploi des forces France. Ministère de la Défense

Editeur, producteur : Paris : Ministère de la Défense. Armée de terre, 2006

Description matérielle : 40 pages

Résumé ou extrait : Ce document traite des missions intérieures qui sont des missions opérationnelles menées par les forces terrestres sur le territoire nationales sous la responsabilité de l'autorité civile et sous le commandement militaire. Les opérations défense opérationnelle du territoire (DOT) ainsi que les missions des unités de brigades des sapeurs pompiers de Paris et des unités d'instruction et d'intervention de la sécurité civile sont exclues de ce cadre.

---> Avertissement L'emploi des forces terrestres en sauvegarde terrestre est défini comme étant l'ensemble des actions pouvant être conduites sur le territoire national par l'armée de Terre, avec ou sans la participation d'unités des autres armées, en so

Sujet(s) : DOM-TOM

France

armée de Terre

doctrine : droit

doctrine militaire

défense civile

défense nationale

mission militaire

réglementation technique

Doctrine